

Le 30 octobre 1996, le ministre des Affaires étrangères a annoncé une nouvelle Initiative canadienne de consolidation de la paix et un nouveau fonds de consolidation de la paix (doté d'un budget annuel de 10 millions de dollars). Même si le Canada a été un chef de file dans le développement du concept et de la pratique du maintien de la paix, la notion de la consolidation de la paix demeure relativement nouvelle pour les Canadiens et le reste de la communauté internationale et, en conséquence, il reste à en déterminer bon nombre des aspects. Dans le présent document, on examinera un aspect essentiel de la consolidation de la paix qui a été négligé jusqu'à maintenant, à savoir le rôle des hommes et des femmes. À la lumière de plusieurs expériences récentes au Rwanda et au Guatemala, ainsi que des études de plus en plus nombreuses sur l'importance de cet aspect dans les processus de développement, on fera valoir que les femmes jouent un rôle critique dans la reconstruction de leur pays. De plus, vu l'expérience du Canada dans les dossiers du maintien de la paix, de l'égalité des sexes et du développement ainsi que des droits de la personne, le Canada est bien positionné pour faire la promotion d'un modèle intégrateur de la consolidation de la paix qui réponde efficacement aux besoins d'une nation en reconstruction.

## LA CONSOLIDATION DE LA PAIX - UNE DÉFINITION EN GESTATION

Pour bien comprendre comment le concept de la consolidation de la paix est articulé et développé à l'heure actuelle, il importe d'examiner les mandats d'activités plus traditionnelles de maintien de la paix. Dans son *Agenda pour la paix*, publié en 1992, Boutros Boutros-Ghali classe les initiatives de sécurité de l'ONU en quatre catégories distinctes. La **diplomatie préventive** « a pour objet d'éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible », et le **rétablissement de la paix** « vise à rapprocher des parties hostiles ». Tant la diplomatie préventive que les initiatives de maintien de la paix font appel à l'expertise d'acteurs et d'organisations politiques formels. Les efforts de **maintien de la paix**, par contre, requièrent principalement la participation d'acteurs militaires (Bush, 1996:83). Selon Boutros-Ghali, « le maintien de la paix consiste à établir une présence des Nations Unies sur le terrain, ce qui n'a jusqu'à présent été fait qu'avec l'assentiment de toutes les parties concernées, et s'est normalement traduit par un déploiement d'effectifs militaires et/ou de police des Nations Unies ainsi, dans bien des cas, que de personnel civil ». Au début des années 1990, on s'est toutefois de plus en plus rendu compte qu'avec la montée des conflits intra-étatiques, les opérations traditionnelles de maintien de la paix ne pouvaient résoudre les conflits existants sans prendre aussi en compte la nécessité de rebâtir les institutions gouvernementales civiles. C'est ce qui a donné naissance au concept de la **consolidation de la paix** - une action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités (Boutros-Ghali, 1992:12).

Malgré qu'il se soit récemment engagé à appuyer la consolidation de la paix, le gouvernement canadien n'a toujours pas fini d'en recenser les priorités et de déterminer comment le mieux les réaliser. Le consensus quant à l'objectif ultime est plutôt clair : la sécurité humaine